



MAIRIE DE NANTERRE

Nanterre, le 25 octobre 2011

Patrick JARRY

Maire de Nanterre
Conseiller Général
Des Hauts-de-Seine

Réf. : PJ/AG

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux
131, rue de la République
92 800 Puteaux

Madame le Maire,

C'est avec beaucoup de surprise et de mécontentement que j'ai découvert ce vendredi 21 octobre l'installation sur un terrain appartenant à la ville de Puteaux mais situé sur le territoire communal de Nanterre, d'un ensemble de constructions précaires visant à permettre à la communauté musulmane putéolienne de pratiquer son culte pendant la fermeture de la mosquée de Puteaux.

Surpris, car cette installation a été faite en totale contradiction avec tous les usages républicains, sans respecter le temps de la concertation avec les élus et les services de la ville de Nanterre. Mais aussi sans respecter les règles du droit de l'urbanisme qui prévoient le dépôt d'une autorisation d'urbanisme ainsi que l'instruction d'un dossier de sécurité afin d'obtenir l'accord du maire de la commune concernée. C'est pour moi une attitude inacceptable !

Mécontent car cette manière de procéder en me mettant devant le fait accompli, traduit un profond mépris pour Nanterre et les Nanterriens.

Ce mécontentement est largement partagé, et tout particulièrement au sein de la communauté musulmane nanterrienne qui possède un lieu de prière distant de quelques centaines de mètres dans le quartier du Parc et qui se mobilise actuellement pour financer une nouvelle mosquée.

Mon courrier n'a pas pour objet de contester la nécessité d'offrir, très rapidement, aux musulmans de Puteaux un lieu de prière décent pendant la durée des travaux intervenant dans leur mosquée. La municipalité de Nanterre travaille, depuis des années, en toute confiance et en étroite collaboration avec les représentants de la communauté musulmane et ensemble nous nous sommes engagés dans un processus qui aboutira, dans les prochains mois, à la présence de trois mosquées sur le territoire communal.

Par contre, je suis étonné que le seul terrain « disponible » pour installer cette mosquée putéolienne provisoire soit situé sur le territoire nanterrien ; alors qu'il existe, à Puteaux, de nombreux terrains en attente de construction parfois même depuis des années et beaucoup plus accessibles que celui-ci.

Vous comprendrez qu'au vu des circonstances qui ont conduit à l'installation de ce lieu de culte temporaire, mais aussi et surtout, de la manière dont vous avez procédé, la ville de Nanterre a l'intention d'utiliser tous les moyens de droit qui sont à sa disposition pour obtenir le respect des règles d'urbanisme et de la protection et la sécurité du public.

Recevez, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Patrick JARRY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Jarry', written in a cursive style.